



AVIS AU PUBLIC

- - - - -

COMMUNE D'ALLINGES (HAUTE-SAVOIE)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé de la mise en modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Allinges dans le but d'adapter et de compléter l'article 11 des zones U (zones UA et UB/UBi) du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 08/10/1999, révisé le 16/01/2008 et le 07/10/2014, afin de faciliter la création des équipements publics ou d'intérêt collectif ainsi que des commerces en autorisant les toits plats non végétalisés.

Monsieur le Maire d'ALLINGES a, par arrêté municipal n° 39_2016 du 13 avril 2016, décidé de lancer la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU.

Le Conseil Municipal d'ALLINGES a, par délibération du 05 avril 2016, défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public seront mis à sa disposition

En Mairie d'ALLINGES

53 rue du Crêt Baron – 74200 ALLINGES aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie

(De 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi, de 14h00 à 17h00 les lundi, mercredi et vendredi et de 15h00 à 17h00 le mardi).

Du lundi 25 avril au jeudi 26 mai 2016 inclus.

Le présent avis sera affiché en mairie et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de la présente modification simplifiée.

Le Maire,

François DEVILLE